219C1280
FR0000032526-FS0693

26 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GUERBET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2019, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2019, le seuil de 5% du capital de la société GUERBET et détenir pour le compte desdits fonds, 630 111 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GUERBET sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 12 583 761 actions, représentant 20 028 258 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.